



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet Scierie 2P2F : Scierie Performante et Polyvalente pour la Forêt Française

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)
LAMBERT	Claude

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
La Scierie Ardennaise	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
7 8 6 4 2 0 3 3 1 0 0 0 1 3	SA
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
LAMBERT	Claude

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement. Rubrique 2410-1 - Travail du bois et matériaux combustibles analogues	2410- Puissance de l'installation: Actuellement autorisée avec 520 kW (APC 2010) - régime enregistrement actuel Projet : 2028 kW (en 2 phases) - Globale : 2121 kW (avec existant conservé)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la mise en place d'une nouvelle ligne de sciage dans un nouveau bâtiment sur le site existant. Il ne sera à l'origine d'aucune démolition, le nouveau bâtiment s'implantant sur une zone libre actuellement imperméabilisée pour du stockage extérieur de bois.

La ligne de sciage actuelle sera démantelée à l'issue de la mise en service de la nouvelle installation et ne fonctionnera pas en même temps que la nouvelle ligne.

Les autres activités notamment classées seront inchangées.

4.2 Objectifs du projet

L'outil de production actuel étant obsolète, celui-ci doit être remplacé par une version modernisée et optimisée en vue de répondre aux enjeux économiques et environnementaux à venir.

L'objectif premier du projet est d'améliorer le cadre et les conditions de travail des salariés.

Le second objectif de la nouvelle ligne est de pouvoir tirer la quintessence de la matière première via des scanners permettant l'aide à la décision afin d'optimiser au maximum la matière première. La précision des nouvelles machines pourra également permettre à La Scierie Ardennaise d'améliorer et assurer la qualité de ces produits. Le troisième objectif est d'améliorer la polyvalence de l'outil de production. Cela se traduit par le fait d'avoir des machines capables de travailler différentes essences de bois que ce soit des bois résineux ou feuillus de manière performante.

Il s'agit de pérenniser l'activité du site. C'est un projet (investissement) important qui marque la confiance du groupe à maintenir et développer la production sur le site de VIREUX WALLERAND.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'un projet très important et primordial pour l'entreprise, non seulement au niveau de l'investissement très important mais aussi pour les enjeux environnementaux et économiques.

Le projet demande la réalisation, dans un nouveau hall de production, d'un local électrique, d'un local compresseur et de nouveaux socles pour les machines. La ligne sera ensuite montée par les fournisseurs. Les installations feront l'objet d'un contrôle par un organisme agréé avant leur mise en fonctionnement.

L'activité sciage actuelle sera entièrement basculée sur la nouvelle ligne dès la validation du contrôle de celle-ci. L'ancien atelier (bâtiment) sera conservé. Quant aux équipements et machines, elles seront démontées pour revente.

Le Permis de construire sera déposé au 2ème semestre 2023 pour une mise en service courant 2025.

Le chantier sera clos ce qui permettra la continuité de l'exploitation actuelle (avec réorganisation des flux pour les stockages au droit du nouvel atelier). Il n'y aura pas de modification à ce stade des autres installations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le process (concerne exclusivement rubrique 2410) de la nouvelle ligne fonctionnera en 3 phases:

- Parc à grumes : Les grumes seront déposées au chariot élévateur sur le deck afin d'être mesurées, tronçonnées en billons, écorcées avant d'être transbordées en scierie.

- Sciage : Les billons seront scannés pour optimisation puis seront pris sur le chariot afin d'être sciés en plateaux. Les plateaux seront délégués dans un centre de reprise.

- Empilage : Les produits finis seront empilés à l'aide de robotisation et mécanisation en paquets par type de produits et par section. Les paquets cerclés seront évacués au fur et à mesure et stockés à l'extérieur des bâtiments sur la zone d'expédition. Les stockages d'en-cours dans l'atelier seront ainsi réduits au minimum. Les produits connexes de scierie, (actuellement empilés à la main) seront broyés durant le process et directement chargés dans des bennes à fond mouvant à l'extérieur des bâtiments. Cette solution va réduire considérablement la pénibilité.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen au cas par cas actuelle est réalisée préalablement au porté à connaissance de modifications apportées à une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par un arrêté préfectoral d'autorisation du 8/12/1976 et arrêté préfectoral complémentaire du 15/02/2010.

Concernant la rubrique 2410 (objet du projet) anciennement soumise à autorisation, celle-ci n'est plus que soumise à enregistrement.

Le projet a fait l'objet d'un "certificat d'urbanisme opérationnel positif avec prescriptions" en 2019. Les services concernées (RTE, ENEDIS, DREAL, SDIS, DDT, ARS, MAIRIE) avaient alors fournis un avis favorable avec éventuelles prescriptions, qui ont été prises en compte.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nouvel Atelier pour nouveau process scierie	Surface nouvel atelier 4000 m ² Puissance machines installées de la nouvelle scierie 2028 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 36 Voie : Rue de la Campagne

Lieu-dit : _____

Localité : VIREUX-WALLERAND

Code postal : 0 8 3 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 7 3 ' 3 8 " 6 Lat. : 5 0 ° 0 8 ' 9 9 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain est situé en zone UZ et UZi du plan local d'urbanisme sur la commune. Il s'agit d'une zone réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site a été autorisé par arrêté préfectoral du 8/12/1976. Une étude d'impact avait alors été menée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Un arrêté préfectoral complémentaire du 15/02/2010 a ensuite permis de mettre à jour les installations / activités exploitées.

Il est indiqué non au paragraphe précédent car l'étude d'impact alors menée ne répond pas à l'ensemble des attentes d'une évaluation environnementale actuelle.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 (Identifiant: 210009839) : FORET DE LA RIVE DROITE DU VIROIN A VIREUX-MOLHAIN à 2,5 km au Sud-Ouest du projet - ZNIEFF de type 1 (Identifiant : 210009878) : PELOUSES DES GRANDS TRIEUX A AUBRIVES à 2,8 km au Nord-Est du projet - ZNIEFF de type 2 (Identifiant : 210001126) : PLATEAU ARDENNAIS à 870 m au Sud-Est du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne. Il est situé dans la vallée de la Meuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche recensée est : - Roche A Wagne A Chooz (Identifiant : FR3800040) à 4,45 km au Nord-Est
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve Naturelle Nationale : - Vireux-Molhain (FR3600104) à 1,75 km à l'Est du projet - Pointe de Givet (FR3600145) à 4,45 km au Nord-Est du projet Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Ardennes (FR8000048) Le projet ne se situe ni dans un parc national, ni dans un parc naturel marin, ni dans une RNR, ni dans une zone de conservation halieutique

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un territoire couvert par un plan de prévention du bruit. Aucun plan ou arrêté en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au niveau d'un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni au niveau d'un monument historique ou ses abords ni sur un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une zone humide mais est en revanche localisé sur des zones à dominante humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vireux-Wallerand est concernée par un PPR Inondation Meuse aval, approuvé le 13 janvier 2022. Le département des Ardennes n'est pas concerné par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site BASIAS est présent dans le périmètre du site : - CHA0802215 : Ets MAIGRET Didier (DLI) Etat d'occupation du site : Activité terminée Activités : Dépôt de liquides inflammables Il n'y a pas de BASOL (pollutions avérées ou suspectées) ou SIS (secteurs d'information sur les sols) dans l'environnement du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie Est du site est située dans la périmètre de protection des eaux potables et minérales (périmètre rapproché) mais la zone d'implantation du projet n'est pas dans ce périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats : - Vallée boisée de la Houille (FR2100302) à 5.1 km au Sud-Est du projet - Pelouses, rochers et buxaie de la pointe de Givet (FR2100246) à 2,7 km au Nord-Est Directive Oiseaux : - Plateau ardennais (FR2112013) à 110 m au Nord-Est du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité scierie concernée par le projet sans prélèvement d'eau. NB : prélèvement d'eau dans la Meuse pour l'arrosage pour conservation des bois
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'ouvrage enterré
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quasiment pas de terrassement prévu, excepté pour les fondations du bâtiment projeté et les massifs pour accueillir les machines.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un aménagement sur un site aujourd'hui exploité pour la même activité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nouvelle ligne de sciage sera implantée sur le site actuel, sur une zone déjà imperméabilisée (asphaltée). Le projet n'aura pas d'impact.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site industriel existant
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation sur le site existant au droit d'une zone de travail / stockage imperméabilisée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département des Ardennes n'est pas concerné par un PPRT. Une installation nucléaire est située à 3,5 km à l'Est du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vireux-Wallerand est concernée par un PPR Inondation Meuse aval, approuvé le 13 janvier 2022. La commune de Vireux-Wallerand est localisée dans le TRI Sedan Givet par arrêté du 23 Juillet 2014. Une partie du site est en zone inondable "Aléa débordement de cours d'eau". 9 catastrophes naturelles "Inondations et/ou coulées de boues" ont été recensées entre 1984 et 2016. Le projet n'est pas situé dans la zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Activité de scierie
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le flux journalier de camion n'augmentera pas dans la 1ère phase par rapport au flux actuel puisque les volumes produits seront les mêmes. Dans la 2nde phase (en considérant une 2ème ligne et la puissance totale installée 2028 kW), une augmentation de 30% est possible à moyen terme.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements, dont la conception intègre le traitement acoustique seront mis en place dans un nouveau bâtiment qui intégrera lui aussi le traitement acoustique (matériaux parois).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment, ainsi que la(les) future(s) ligne(s) de production seront plus éloignés du voisinage par rapport à l'activité existante (réduction impact sonore). Atelier existant conservé : effets d'écran / habitations
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelles machines et nouvelles lignes généreront moins de vibrations que ligne actuelle (manutention billons notamment)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surface retenue déjà imperméabilisée - volume eaux pluviales rejetées inchangé. Un partie des EP voiries devenant des EP toiture.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement sur le réseau existant des EP de toiture

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chutes de bois, écorces, sciure et copeaux sont des produits connexes. Ces sous-produits sont broyés pour devenir des combustibles ou des matières premières pour d'autres industries (ex: UNILIN pour la fabrication de panneaux de bois) Le tri sur le parc à grumes et l'investissement dans des solutions technologiques d'optimisation visent à augmenter la valorisation de la matière, tant en qualité qu'en quantité.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant en activité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'un nouvel atelier de scierie n'aura aucun effet de nature transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme en 2019. Cette demande a obtenu à un avis favorable de l'ensemble des entités consultés (MAIRIE, RTE, ENEDIS, DREAL, SDIS, DDT, ARS) avec éventuelles prescriptions - (document joint en annexe).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de nouvelle scierie va modifier de façon positive l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la santé humaine.

Les tâches répétitives de manutention de produits lourds, actuellement réalisées à la main par les salariés, seront accompagnées de robots dans la nouvelle installation.

Les futures machines seront mieux carénées et permettront une meilleure aspiration des poussières de bois ce qui réduira l'exposition des ouvriers, les émissions diffuses de poussières et de bruit.

La future ligne de production sera plus éloignée du voisinage que l'actuelle ce qui aura pour effet de réduire l'impact sonore de La Scierie Ardennaise, avec de plus des équipements et manutentions moins bruyants.

Cette nouvelle construction constituera de plus, en complément des bâtiments actuels, un écran entre le voisinage et les activités de l'entreprise.

La mise en place d'outils plus performants et de système de scanners d'optimisation permettront d'augmenter la valorisation de la matière.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous considérons que le projet est dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- Le projet est réalisé sur l'emprise du terrain déjà exploité par La Scierie Ardennaise, qui est déjà répertoriée comme ICPE (classement ICPE inchangé); il s'agit du remplacement d'un outil de production devenu obsolète.
 - La zone d'implantation correspond à une zone imperméabilisées utilisée actuellement pour le stockage de bois.
 - La Scierie Ardennaise est située en dehors des zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000...), la zone spécifiquement retenue pour le projet en dehors des zones avec restrictions (inondation, protection captage, ligne électrique).
- Le projet implique une augmentation de la puissance électrique des installations exploitées (nouveau process). L'évolution des activités n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement (production inchangée pour 1ère phase et augmentation de 30% à long terme). Il est implanté dans une zone déjà dédiée aux activités.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	PLU et sertitudes / PPRI	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Cartographies (ZNIEFF, milieux potentiellement humides, Natura 2000, BASIAS...)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Certificat d'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LAMBERT

Prénom Claude

Qualité du signataire Directeur général

A Vireux Wallerand

Fait le 06/04/2023



Signature du (des) demandeur(s)